



*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte  
Société des Vétérinaires Suisses  
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri*

---

**Profil professionnel de l'Association Suisse pour la Médecine Porcine du  
Titre de vétérinaire spécialisé FVH pour porcs SVS**

2025

---

## Texte descriptif pour le titre de vétérinaire spécialisé FVH pour porcs SVS

Les titulaires du FVH sont des spécialistes dans le domaine de la prise en charge des exploitations porcines. Ils sont capables de prodiguer des soins et un traitement optimaux à chaque animal, mais aussi de conseiller de manière compétente les détentrices et détenteurs de porcs sur les questions relatives au maintien de la santé et à l'optimisation des performances, ainsi que sur les décisions économiques au niveau du cheptel. En Suisse, les détentrices et détenteurs de porcs sont confrontés à un dilemme: d'un côté, la gestion économique de leur exploitation; de l'autre, les exigences légales en matière de protection des animaux, de santé animale et de législation alimentaire. L'objectif est de produire des denrées alimentaires de haute qualité et sans résidus à partir de porcs élevés dans le respect de leur bien-être.

La formation postgrade structurée menant au FVH dure trois ans (la formation postgrade comprend au moins 1200 heures de formation postgrade spécialisée (HFP) par an, soit un total de 3600 HFP spécifiques, dans un délai maximal de six ans). Le programme permet d'acquérir des connaissances approfondies en matière de diagnostic, de traitement et de prophylaxie des maladies porcines. De plus, des manifestations de formation sont organisées pour acquérir des compétences et des connaissances dans les domaines de l'alimentation, de la construction d'étables, du climat, de la fertilité, des thérapies alternatives (p. ex. homéopathie, phytothérapie), les bases légales, la protection animale, le bien-être animal, les épizooties, les programmes d'assainissement et de prophylaxie, l'interprétation des données de gestion (données sur la fertilité, enregistrement de l'utilisation des médicaments, données sur le climat dans les étables, évaluations d'abattage). Les compétences acquises sont vérifiées dans le cadre d'une évaluation pratique basée sur l'examen d'un cheptel porcin et d'une évaluation orale. Après avoir obtenu leur titre, les titulaires du FVH continuent à se former dans leur domaine de spécialité, à savoir la médecine porcine, la gestion des cheptels porcins et la gestion de la santé.

Grâce à leurs connaissances à jour, les titulaires du FVH sont en mesure d'identifier de manière exhaustive les problèmes au sein des cheptels porcins. Les conclusions et diagnostics issus des examens des cheptels sont analysés à l'aide des données de gestion, puis des recommandations ciblées sont élaborées. Les détentrices et détenteurs de porcs bénéficient d'un soutien professionnel pour les mettre en œuvre.

La prévention constitue un autre aspect essentiel de l'activité des titulaires du FVH. Elle permet d'identifier les risques à un stade précoce et de prendre ou de recommander les mesures appropriées.

Par ailleurs, les titulaires du FVH travaillent en étroite collaboration avec les prestataires de services de santé, les universités, les services vétérinaires, les distributeurs, les fabricants d'aliments pour animaux, les entreprises de construction d'étables et les abattoirs afin de préserver et, si nécessaire, d'améliorer la santé des porcs des cheptels sous leur responsabilité.

Grâce à la formation continue et postgrade axée sur la médecine porcine, les connaissances et les compétences des titulaires du titre sont maintenues à jour et complétées par les dernières découvertes scientifiques.

L'élevage porcin se professionnalise de plus en plus, offrant ainsi aux titulaires du FVH compétents et interconnectés un domaine d'activité intéressant et stimulant.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Définition du domaine spécialisé .....</b>	<b>5</b>
1.1	Rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire .....	5
1.2	Pertinence pour l'agriculture .....	5
1.3	Spectre de patients.....	5
1.4	Spectre de compétences .....	5
<b>2</b>	<b>Collaboration .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Influence.....</b>	<b>6</b>
3.1	Influence sur la politique de santé .....	6
3.2	Influence économique .....	7
<b>4</b>	<b>Formation postgrade de vétérinaire spécialisé FVH pour porcs SVS.....</b>	<b>7</b>
4.1	Assurance et promotion de la relève.....	8
4.2	Financement.....	8
<b>5</b>	<b>Assurance qualité.....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Perspectives d'avenir.....</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>Annexe; glossaire.....</b>	<b>10</b>

## 1 Définition du domaine spécialisé

### 1.1 Rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire

La collaboration avec les services vétérinaires cantonaux et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) constitue une partie importante du travail des vétérinaires spécialisés. Les services vétérinaires cantonaux peuvent déléguer certaines tâches liées à la surveillance et à la lutte contre les épizooties. Les vétérinaires spécialisés sont en mesure de détecter les maladies épidémiques chez les porcs et d'agir en conséquence. En cas de suspicion d'épizootie, ils informent immédiatement la ou le vétérinaire officiel ou cantonal compétent, empêchant ainsi la propagation de l'épizootie. Ils prélèvent des échantillons réglementaires et aident ensuite les services vétérinaires à lutter contre les épizooties dans les exploitations en conseillant les responsables et en aidant les services à mettre en œuvre les mesures officielles. Après avoir suivi une formation postgrade spécifique, les titulaires du FVH peuvent également assumer des tâches dans le domaine du contrôle des denrées alimentaires dans les abattoirs.

### 1.2 Pertinence pour l'agriculture

Les titulaires du FVH travaillent directement dans les exploitations agricoles, en collaboration avec les responsables. Ils aident les détentrices et détenteurs de porcs à produire des denrées alimentaires saines et sans résidus. Ils sont capables d'évaluer l'état de santé d'un troupeau et, en collaboration avec les détentrices et détenteurs de porcs et, si nécessaire, avec l'aide de spécialistes, de résoudre les problèmes susceptibles de provoquer des maladies au sein de ce troupeau. Les titulaires du FVH aident ainsi les agricultrices et agriculteurs à constituer et à maintenir des troupeaux sains, dans lesquels les antibiotiques sont utilisés selon les principes «Prudent Use» et «One Health». Les vétérinaires recherchent et encouragent l'échange d'informations et la collaboration avec d'autres secteurs (p. ex. distributeurs, industrie alimentaire), augmentant ainsi la valeur ajoutée dans l'agriculture.

### 1.3 Spectre de patients

La clientèle se compose d'exploitations comptant quelques porcs gardés à titre de hobby jusqu'à de grandes exploitations agricoles, qui travaillent en partie dans des systèmes de *rings* avec une répartition du travail dans la production de porcelets (RTPP). Les vétérinaires spécialisés sont sollicités lorsque des animaux individuels tombent malades ou lorsqu'un problème de santé survient dans un élevage ou dans un *ring* RTPP. Ils traitent également les porcs gardés à titre d'animaux domestiques ou de hobby.

### 1.4 Spectre de compétences

Après avoir suivi une formation postgrade de vétérinaire spécialisé, les titulaires du FVH sont en mesure d'examiner de manière approfondie aussi bien des animaux individuels que des cheptels porcins, de poser des diagnostics corrects et de mettre en place des traitements adéquats. Ils connaissent en outre un large éventail de mesures prophylactiques et peuvent

recommander celles qui conviennent au cheptel. Ils connaissent les conditions d'élevage dans les différents systèmes d'étables et pour les différentes classes d'âge. Ils peuvent p. ex. évaluer le climat de l'étable, la composition des aliments et la qualité de l'eau et en déduire les mesures à prendre.

Les titulaires du FVH sont conscients de leur responsabilité vis-à-vis de l'approche One Health et n'ont donc recours aux antibiotiques que dans des cas justifiés et de manière ciblée. Les titulaires du FVH connaissent la législation en matière de protection animale et conseillent les détentrices et détenteurs afin que les porcs soient élevés dans le respect du bien-être animal. Ils sont capables de pratiquer les opérations courantes sur les animaux concernés. Ils sont en mesure de rédiger un rapport médical correct en s'appuyant sur des sources scientifiques.

Ils sont au fait de la situation actuelle en matière d'épizooties en Suisse et dans les pays voisins, ainsi que des programmes de surveillance correspondants. Si nécessaire, ils adaptent leur travail quotidien à la situation épidémiologique. En outre, les titulaires du FVH connaissent les conditions essentielles à la production de denrées alimentaires saines et de qualité et sont en mesure d'en évaluer la qualité.

Les titulaires du FVH sont capables d'évaluer leurs propres compétences et connaissent les limites de leurs actes vétérinaires. Ils sont toujours soucieux de se former, d'acquérir de nouvelles connaissances, pratiques et compétences et de les mettre en œuvre dans leur travail.

## 2 Collaboration

Les titulaires du FVH collaborent avec des collègues de leur propre domaine et d'autres domaines spécialisés qui peuvent contribuer à clarifier des problèmes de santé. Ils savent à qui s'adresser pour obtenir des explications supplémentaires afin de résoudre les problèmes, notamment à des spécialistes travaillant dans des laboratoires, qui examinent les échantillons envoyés et apportent leur aide pour les interpréter. Les conseillères et conseillers en alimentation animale et en élevage sont également consultés en cas de problèmes. Les titulaires du FVH connaissent les possibilités offertes par les facultés Vetsuisse et leur transmettent les cas complexes pour un examen plus approfondi.

Il est également fait appel aux offres des prestataires de services de santé porcine.

## 3 Influence

### 3.1 Influence sur la politique de santé

La garde d'animaux agricole est au centre de l'attention publique. Les titulaires du FVH sont conscients de cette situation et contribuent à maintenir ou à rétablir la santé des animaux en fonction de la situation. Ils travaillent en étroite collaboration avec les agricultrices et agricul-

teurs, en tenant compte de la situation de l'exploitation concernée. Les titulaires du FVH doivent être ouverts aux développements dans d'autres pays. Cela concerne les nouvelles découvertes scientifiques dans les domaines de la garde et de la protection des animaux, ainsi que le développement de méthodes de traitement. Dans la pratique, les nouvelles connaissances doivent être intégrées dans le conseil, la prophylaxie et les thérapies.

Les titulaires du FVH sont tenus de s'impliquer, p. ex. dans des organisations professionnelles.

### **3.2 Influence économique**

Les titulaires du FVH pour porcs sont quotidiennement confrontés à la pression économique subie par l'agriculture et, par conséquent, par leur clientèle. Outre les coûts liés à l'alimentation, aux engrais, aux semences, etc., les soins vétérinaires constituent un poste de dépenses qui doit être maintenu aussi bas que possible dans le domaine de la garde d'animaux professionnelle.

Les vétérinaires sont en mesure d'établir des calculs coûts-bénéfices pour les mesures prises dans les exploitations. Ils conseillent au mieux les détentrices et détenteurs de porcs dans leur situation actuelle et peuvent évaluer les coûts associés à chaque traitement. En collaboration avec les agricultrices et agriculteurs, la procédure la mieux adaptée doit être proposée. Les décisions économiques doivent être prises en tenant compte en priorité du bien-être animal.

Les titulaires du FVH sont en mesure de conseiller au mieux les détentrices et détenteurs d'animaux gardés à titre de hobby, pour lesquels les considérations économiques revêtent une importance secondaire. Ils sont en mesure de présenter les possibilités offertes par les cliniques spécialisées.

## **4 Formation postgrade de vétérinaire spécialisé FVH pour porcs SVS**

La formation postgrade de vétérinaire spécialisé FVH pour porcs vise à former des vétérinaires spécialisés capables, grâce à leurs connaissances à jour dans les domaines de la médecine porcine, de la prise en charge des cheptels porcins et de la gestion de la santé, d'analyser les thèmes complexes et variés liés à la prise en charge des cheptels porcins, de consigner les connaissances acquises dans des ordonnances ciblées et de soutenir leur mise en œuvre.

Le programme FVH pour la médecine porcine existe depuis de nombreuses années. Il s'est développé pour devenir un programme bien établi, doté d'un règlement fixe adapté en fonction des besoins. L'inscription à la formation postgrade FVH requiert l'adhésion à la SVS et à l'ASMP. Le programme actuel comprend une formation postgrade de trois ans, dispensée dans des établissements de formation postgrade reconnus.

Les facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich ainsi que les cabinets vétérinaires reconnus comme établissements de formation postgrade par l'ASMP et la SVS font office d'établissements de formation postgrade. Dans chaque établissement, une formatrice ou un formateur reconnu par l'ASMP et la SVS est responsable de la formation postgrade.

L'évaluation comprend une partie pratique/écrite et une partie orale. La partie pratique/écrite est évaluée par la ou le vétérinaire responsable du cheptel à examiner. La partie orale est évaluée par au moins deux examinatrices et examinateurs reconnus au niveau fédéral, spécialisés dans les domaines mentionnés à l'annexe I du règlement FVH.

#### **4.1 Assurance et promotion de la relève**

Les vétérinaires spécialisés en médecine porcine sont recherchés dans les cabinets, en particulier celles et ceux qui disposent d'une bonne formation. Actuellement, un à deux vétérinaires par an en moyenne entament une formation postgrade de vétérinaire spécialisé en médecine porcine SVS.

L'ASMP offre un soutien sous forme de conseils ainsi qu'une participation à prix réduit aux manifestations de formation de l'association aux vétérinaires intéressés et aux vétérinaires suivant une formation postgrade FVH.

#### **4.2 Financement**

Pendant les trois années de formation postgrade, les candidates et candidats sont employés par l'établissement de formation postgrade et perçoivent un salaire conforme aux conditions du marché du travail. Les manifestations de formations sont prises en charge soit par l'employeur, soit par les personnes diplômées, selon un accord individuel.

Les candidates et candidats FVH s'acquittent des émoluments d'inscription et d'examen pour l'évaluation finale. Ceux-ci couvrent une partie des frais d'examen. Le reste des frais d'examen est pris en charge par l'ASMP.

La coordination de la formation postgrade FVH est assurée par le Comité de l'ASMP. Par ailleurs, l'ASMP soutient l'examen et la reconnaissance des formatrices et formateurs et des établissements de formation postgrade en prenant en charge les émoluments correspondants. Les émoluments liés à la recertification des titulaires du FVH sont également pris en charge par l'ASMP.

## **5 Assurance qualité**

La formation postgrade FVH se fonde sur le règlement FVH et ses annexes. Elle répond aux exigences de l'Ordonnance sur la formation de la SVS (avec ses annexes et ses explications) et est approuvée par l'Assemblée des délégués ou le Comité de la SVS, respectivement par l'Assemblée générale de l'ASMP.

Les établissements de formation postgrade sont contrôlés par l'ASMP et leur reconnaissance est confirmée par l'ASMP et la SVS. Les établissements de formation postgrade doivent avoir un nombre suffisant de patients issus de cheptels porcins et couvrir les domaines spécialisés requis.

Une formation continue et postgrade régulière et spécifique à la profession, sous forme de congrès et de conférences, est exigée et contrôlée chaque année sur la base d'un nombre prescrit d'heures de formation (recertification).

## **6 Perspectives d'avenir**

Le FVH pour porcs est une formation postgrade établie qui a pour objectif de former des vétérinaires compétents dans le domaine de la médecine porcine avec pour objectif l'obtention du FVH.

L'agriculture suisse aura toujours besoin de vétérinaires engagés qui, d'une part, prennent en charge de manière optimale les cheptels porcins et, d'autre part, transmettent leurs connaissances et leur expérience à de jeunes vétérinaires enthousiastes à l'idée de se spécialiser en médecine porcine. Ces vétérinaires auront également de bonnes chances de réussite dans leur activité professionnelle à l'avenir.

## 7 Annexe; glossaire

RTPP	Répartition du travail dans la production de porcelets
FVH	Vétérinaire spécialisé FVH pour porcs SVS
SVS	Société des Vétérinaires Suisses
ASMP	Association Suisse pour la Médecine Porcine